



Bulletin Hebdomadaire n°42

Lundi 26 Mai 2025

SOMMAIRE

Secrétariat	Page 1-2
Sportive	Page 3-4
Officiels	Page 4
Qualification	Page 5-6
3x3 et Féminines	Page 7
Technique et Jeunes	Page 7
Salles et Terrains	Page 8
Trésorerie	Page 8
Courriers	Page 8

ANNEXES

Club : Affiche 3x3 Basket Pays de Gex



Comité Départemental de Haute-Savoie de Basket-Ball

85 Rue Val Vert – Seynod - 74600 Annecy

Tel 04.50.33.59.36 – site <https://comite74.com>

Permanences du secrétariat : le lundi de 17h à 20h



SECRÉTARIAT

Membres présents :

Mrs Christian BELLET – Sébastien GENANS BOITEUX – AVRILLON David – Serge PERRIN – Manuel BOSSU – Pascal DUCLOUX – Yannick PETITE

Mmes Sandrine CABEL – Patricia VESIN – Marie-France SPATARO – Christine GENOUD – Catherine PIPERAUX – Martine GINISTY

Excusés(es) :

Mrs TOURNEBIZE Bernard – GUILLOUX Michel

Mme GROUSSIN Maryline – Pascale PIN

Assistent :

Mmes Hélène CATELAIN -

★ **Prochain BH :** lundi 02 juin 2025 – Avis tient lieu de convocation

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2025

Se déroulera à SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Salle du Savoy

7 Rue Amédée VIII de Savoie

La convocation ainsi que les documents vous seront transmis très prochainement

APPEL A CANDIDATURE

Conformément aux Statuts du Comité de Haute-Savoie de Basketball, il sera prononcé au cours de l'Assemblée Générale Elective du 21 Juin 2025 à Saint Julien en Genevois, à l'élection complémentaire de membres du Comité Directeur.

Les candidatures aux fonctions du membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise en mains propres contre récépissé au Siège du Comité Départemental au plus tard le 02 juin 2025 minuit, le cachet de la poste faisant foi :

Madame Séverine VANDENBERGHE

59 Rue de la Perollière

CRAN-GEVRIER

74960 ANNECY

POSTES VACANTS

1 Femme pour le Collège Membre

1 Homme pour le Collège Membre

1 Médecin

RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION

Entre le 1er et le 30 juin. FBI > Organisme > Renouvellement affiliation.

Bien lire les infos > licencié le(a) président(e), répondre aux 19 questions.

Dans l'onglet salle > répondre aux 3 questions. Vous pouvez ajouter ou supprimer une ou des salle(s)

SPORTIVE

INFORMATION COMMISSION

Merci aux clubs vainqueurs des challenges de la saison 2023/2024, de nous les ramener au Comité Départemental **avant le 9 juin 2025**

Challenge Michel BERTHET : BASKET PAYS DE GEX

Challenge Armand BESSON : CRAN PRINGY ANNECY BASKET

Challenge MARION : ANNEMASSE BASKET CLUB

Merci aux clubs de nous fournir la liste de joueuse, joueur et entraîneur des équipes ci dessous pour **le lundi 2 juin 2025**

PRM : LA BALME DE SILLINGY

PRF : ANNEMASSE 3

SM.D2 : ANNECY BASKET 2

U18M 1ère Division : VIUZ BC

U18F Inter Départemental : VIUZ BC

U18F 1ère Division : ST JULIEN

U15M 1ère Division : SALLANCHES

U15F Inter Départemental : CRAN PRINGY AB 2

U15F 1ère Division : B. PAYS DE GEX

U13M 1ère Division : CS FAVERGES

U13F Inter Départemental : IE LA RAVOIRE CHALLES B.

U13F 1ère Division : VIUZ BC

U11M Perfectionnement : EPAGNY 1

U11F Perfectionnement : ANNEMASSE 1

U18M. 5ème Division. PA. N°720 du 11/05/2025. VILLE LA GRAND 2 / FAVERGES 2. Le match ne s'est pas déroulé faute d'entraîneur majeur au club de FAVERGES 2, donc match perdu par forfait pour FAVERGES 2.

Merci aux clubs suivants de nous signaler s'ils acceptent la montée pour **le lundi 2 juin 2025**

LA BALME DE SILLINGY de PRM en RM3

ANNEMASSE 3 de PRF en RF3

ANNECY BASKET 2 de SM Division 2 en PRM

PAYS ROCHOIS de SM Division 2 en PRM

Merci au club de BAS CHABLAIS et ces bénévoles pour l'accueil et l'organisation de cette journée des Finales de championnat ce samedi 24 mai 2025.

Droits Financiers et Amendes

Club concerné	Date Match	Catég.	N° Match	Match, Club ou Joueur concerné,	Feuille de match mal remplie	Résultat non saisie
BASKET CLUB DU PAYS ROCHOIS	24/5	U15F	3176	BASKET CLUB DU PAYS ROCHOIS / VILLE LA GRAND BASKET		30,00 €
BASKET CLUB DU BAS-CHABLAIS	24/5	U13M	4148	Manque groupement sportif chronomètreur et délégué de club	10,00 €	

BASKET CLUB DU PAYS ROCHOIS : U15f = BASKET CLUB DU PAYS ROCHOIS / VILE LA GRAND BASKET - Manque la feuille de match. Merci de nous l'envoyer au plus vite.

Fautes Techniques et Disqualifiantes

Noms – Initiale Prénoms	N° Licences	Clubs	Dates des Fautes		Champ. Départ.	N° du match	Tarifs
			1ère	2ème			
COUSIN F.	VT730630	BAS-CHABLAIS	24/05		PRF	316	20,00 €
DUBOIS C.	VT812288	RUMILLY	24/05		PRM	128	20,00 €
FRAISSE M.	BC081288	EPAGNY	24/05		Finale U11M	6218	20,00 €
GAILLARD A.	VT870732	PUBLIER	24/05	24/05	PRM	132	40,00 €
HALBERT J.	VT781553	THONON	24/05		DM2	461	20,00 €
LALANNE M.	JH850834	BAS-CHABLAIS	24/05		PRM	129	20,00 €
MARTAU H.	VT986562	FAVERGES		24/05	PRM-PRM	3-131	40,00 €
MOALIC A.	VT770258	VIUZ BASKET	24/05		U18M	742	20,00 €
TAN S.	VT910106	THÔNES	24/05		Finale U11M	6218	20,00 €
TEXIER J.	VT040059	RUMILLY	24/05		U13M	4294	20,00 €
VACCARO L.	BC086089	ST JULIEN	24/05		U18M	742	20,00 €

OFFICIELS

Information Commission

RAS

QUALIFICATION

A LIRE ATTENTIVEMENT !!!!!

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2025/2026

- ♦ **Ajout des surclassements par les clubs** : l'enregistrement d'un surclassement "**simple**" (médecin de famille) peut être faite par le club, après la qualification. Puis vérification par le Comité Départemental
Lors de l'enregistrement par le club, la date de qualification sera supprimée. Elle sera remise (à la même date qu'avant) lors de la validation ou non du surclassement.
- ♦ **Titre de séjour** : Suppression du titre de séjour.
- ♦ **Exercice de fonction** : Seules les personnes ayant coché les pratiques "entraîner" et ou "arbitrer" pourront exercer ces fonctions lors de leur préinscription. (la commission sportive vérifiera)
- ♦ **Pour les préinscriptions** le club trouvera en bas de la page le bouton "suivant". Cela permettra de ne plus passer par rechercher une préinscription.
- ♦ **Le club** ne pourra plus enregistrer un document vierge (ex. : carte d'identité, certificat médical, ...)
- ♦ **Déqualification** : Un mail sera envoyé automatiquement au club lorsque le **comité** déqualifie une licence.
- ♦ **Pour le label libre ensemble** le club pourra faire le renouvellement en ligne sur FBI.
- ♦ **Pour les licenciés venant de l'étranger** (sensibilisation pour la lettre de sortie) : Ajout d'un pop-up pour le club à la création d'une préinscription. Ajout d'une coche dans l'étape 6 du formulaire e-licence demandant au joueur s'il ne vient pas d'une fédération étrangère. Si la case est cochée, une notification sera envoyée au club afin de demander une lettre de sortie
Les profils des joueurs concernés :
Tout joueur qui évoluait la saison dernière ou une saison antérieure et par conséquent, dont le dernier club est situé à l'étranger.
Tout joueur de nationalité étrangère, qui n'a jamais joué au basket, souhaitant créer une licence auprès de la FFBB
Tout mineur de nationalité étrangère qui provient de l'étranger quel que soit son âge
Lors de la validation des licences, essayer de vérifier si le joueur doit obtenir une lettre de sortie ou si une lettre de sortie aurait dû être sollicitée lors d'une saison antérieure afin de régulariser la situation.
ATTENTION :
Si constat par la FIBA d'une lettre de sortie non demandée une pénalité financière pourra être infligée.

➤ MUTATIONS :

- **Période normale** : du 1^{er} au 30 juin (1C)
- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre
Mutation justifiée > production de justificatifs nécessaires = 1C (permet d'évoluer à un niveau PN-CF.
Mutation non justifiée > Absence de justificatifs : 2C (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).
- **Période exceptionnelle** : du 1^{er} juillet au 30 novembre

Mutation justifiée > production de **justificatifs obligatoire** = 2C (dérogation pour les U17 et moins à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2C, à la condition nécessaire qu'il obtient l'accord du club quitté (permet d'évoluer à un niveau inférieur à la PN).

Mutation non justifiée > Absence de justificatifs ou hors délai pour les + de U17 = pas de délivrance de licence.

♦ **Distinction des périodes :**

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par :

La date d'enregistrement de la démission dans le cadre d'un processus dématérialisé

La date du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté dans le cadre d'un processus non dématérialisé.

Ex 1 : Un licencié qui enregistre sa démission en date du 15/06 mais valide sa préinscription le 15/07 = période normale qui s'appliquera.

Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du 26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11 qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.

Ex : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 05/03 avec un récépissé de la poste daté du 27/02 = période exceptionnelle du 01/12 au 28/02 qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.

♦ **Caractère exceptionnel :**

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. À cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Attention : Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel

♦ **Notion kilométrique – géographique :**

S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique.

Il est donc important que les justificatifs demandés soient transmis et vérifiés.

♦ **Mutation de mineur partant de l'outre-mer vers la métropole :**

Le traitement de ce type de demande n'est pas dématérialisé.

➤ **ASSURANCES :**

Les nouveaux contrats d'assurances débuteront le 1er juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029

Notices et notes pratiques sont en cours de finalisation et seront publiées courant juin

Pour l'individuelle accident, les formules (que pour les 4 dernières années) seront inchangées :

A / B / A+C / B+C

3X3 & COMMISSION FEMININE

Informations

DERNIER stop 3x3 dans les séries seniors masculins

Le mercredi 4 juin à 20h au Gymnase des Burgondes sis à SAINT JULIEN EN GENEVOIS

L'Open Access du 31 mai et 1er juin à BONNEVILLE BC

Merci d'amener les licences ou trombinoscopes

Catégories U15 & U18 le samedi 31 Mai

Catégorie Seniors le dimanche 1er Juin

Séries U13 F et M : dimanche 1er juin 09h30 - tournoi qualificatif pour les Master Series de Voiron du 21 juin 2025.

<https://play.fiba3x3.com/events/1eda809a-f95f-4678-b542-f589c0c67d40/register>

MASTERS DE LIGUE AURA - samedi 21 juin - VOIRON TSF

U15 F/G, U18 F/G, Sen F, Sen M qui sont vainqueurs du championnat départemental "Masters Series" Vainqueurs des Masters Junior de Cran du 26 Janvier 2025 + Bonneville le samedi 31 mai 2025 Vainqueurs du championnat Masters Series Seniors 2025 (en cours)

OPEN PLUS JUNIOR LEAGUE AURA - dimanche 22 juin - VOIRON TSF

Cet Open concerne les U18 F/G qui auront gagné l'Open Plus Access Juniorleague le samedi 31 mai 2025.

OPEN PLUS SUPERLEAGUE - samedi 14 juin - DIJON

Cet open concerne les Seniors F/G qui auront gagné l'Open Plus Access Superleague de Bonneville le 1er juin.

Suite au stop en Seniors filles du 21 Janvier 2025 à LA BALME DE SILLINGY dont le vainqueur était CRAN-PRINGY ANNECY BASKET.

Merci de bien vouloir nous confirmer pour le lundi 02 juin si vous allez participer au MASTERS DE LIGUE du 21 juin à VOIRON.

En cas de réponse négative la place sera proposée au second et ainsi de suite.

TECHNIQUE ET JEUNES

Information Commission

RAS

SALLES ET TERRAINS

INFORMATION COMMISSION

RAS

TRÉSORERIE

Courriers divers :

- **CRAN-PRINGY ANNECY BASKET** : Copie ordre de virement solde de compte saison 2024/2025
- **STELLA THONON** : Copie ordre de virement solde de compte saison 2024/2025
- **LIGUE AURA** : Facture solde licences 2024/2025

COURRIERS

Courriers de la Ligue AURA :

- **Bulletin Officiel** : n° 42

Courriers des comités départementaux de la Ligue :

- **Comité de Savoie** : BH n°41
- **Comité de l'Isère** : BH n°44
- **Comité de Drôme-Ardèche** : BH n° 44 et son annexe

e-FFBB :

- [2025-05-23-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-Nouvelles-fiches-pratiques](#)
- [2025-05-23-NOTE-LR-CD-CLUBS-5-COMED-Bilan-médical-des-arbitres-saison-2025-2026](#)
- [2025-05-20-NOTE-LR-CD-CLUBS-2-PFE-Rappel-campagne-Service-Civique-2025](#)

Divers :

- **COSMOS** : Newsletter n°21